

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 9 janvier 2017

Convocation du : 2 janvier 2017

Objet : FINANCES

Instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur les communes d'Aspres sur Buëch, Aspremont, Saint Pierre d'Argençon, La Beaume, La Haute-Beaume, Montbrand, La Faurie et Saint Julien en Beauchêne.

L'an deux mille dix-sept, le neuf janvier à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bernard.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, G. Lesbros, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, C. Aubert, J. Bourbousse, F. Darini, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin. B. Saudemont, M. Ventre.

Absents : C. Pierrot, JC Vallier, JP Artigues, M. Gaignaire

Pouvoirs : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau
Michel Gaignaire absent a donné pouvoir à Michel Ricou-Charles

Le Président Jean-Marie Bernard propose d'instaurer la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur tout le territoire de la nouvelle Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

Jacques Francou et Françoise Pinet indiquent que les élus de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Buëch ont examiné le sujet et conclu leur réflexion sur un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'instauration de la REOM sur les communes d'Aspres sur Buëch, Aspremont, Saint Pierre d'Argençon, La Beaume, La Haute-Beaume, Montbrand, La Faurie et Saint Julien en Beauchêne.

votants : 37 dont 3 pouvoirs	pour : 37	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20170109-De17_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2017

Publication : 19/01/2017

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Montmaur
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

